

Charte de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe



Auteur : Pays SBS

La charte de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe comprend deux documents complémentaires.

Le premier chapitre de cette charte intitulé '**Un territoire pour un projet**' détermine les principales problématiques du Pays et identifie les enjeux pour un développement futur cohérent et harmonieux du Pays.

Le contenu de ce chapitre s'organise en fonction de grandes thématiques de développement.



Pour chacune de ces thématiques, une situation de l'existant est d'abord faite, un regard critique est ensuite porté et les principaux enjeux sont identifiés. Cette dernière partie est présentée de manière synthétique pour 'avoir l'essentiel' en quelques mots et/ou tableaux.

Le deuxième chapitre intitulé '**Un projet pour un territoire**' fixe les stratégies de développement et d'aménagement dont le territoire aura à s'inspirer pour mener à bien des projets qui, dans leurs attentes, répondront aux enjeux identifiés précédemment.

Le contenu de ces deux parties majeures de la charte de développement est constitué des travaux menés par les commissions thématiques mises en œuvre pour l'élaboration de la charte de Pays, des diverses informations recueillies, entre autres, auprès des services de l'Etat, de la Région Lorraine et du Département de la Moselle.

Un préambule consacré à la présentation générale du territoire et à la démarche de création du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe introduit cette charte de développement.

La Charte est entrée en vigueur en 2004 après approbation par les communautés du pays, après approbation par le Conseil de développement et après l'arrêté du Préfet de Région relatif au périmètre définitif du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe.

SOMMAIRE

■ Présentation générale du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

- Le Pays dans son environnement départemental, régional et européen
- Le Pays : 84 communes, 6 intercommunalités, 100 000 habitants

■ La démarche de création du Pays

■ Un territoire pour un projet - Chapitre 1

- La présentation géographique et physique du Pays
- L'armature urbaine du Pays
- Les dynamiques de peuplement et la démographie
- Les conditions de vie

■ Réseaux et infrastructures

■ Environnement et cadre de vie

■ Les dynamiques économiques, l'emploi et la formation

■ Le développement touristique

■ L'offre de services et les équipements



■ Un projet pour un territoire - Chapitre 2

- Les politiques de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe
- Les principes de l'engagement des acteurs locaux dans la réalisation du projet de Pays

■ 1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi

■ 2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent

■ 3 - Une politique touristique concertée

■ 4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants



■ 5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace

■ Une organisation, des moyens pour mettre en œuvre la charte de Pays - Chapitre 3

- Une évaluation permanente de la charte du Pays -
Chapitre 4
- Compatibilité de la charte du Pays avec la charte du Parc
Naturel Régional des Vosges du Nord
- Glossaire
- Remerciements
- Les annexes



L'offre de services et les équipements

-  Des données pour qualifier le territoire
-  L'analyse des acteurs locaux, les enjeux

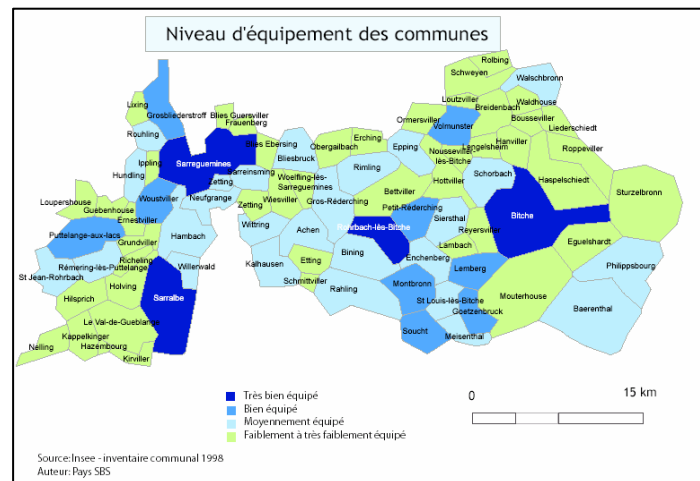


Offre de services et équipements du Pays : des données pour qualifier le territoire

Le niveau d'équipement des communes

La carte ci-après classe les communes du Pays en fonction de leur niveau d'équipement de services (marchands et non et de proximité).

Les données sont celles de l'inventaire communal de 1998.

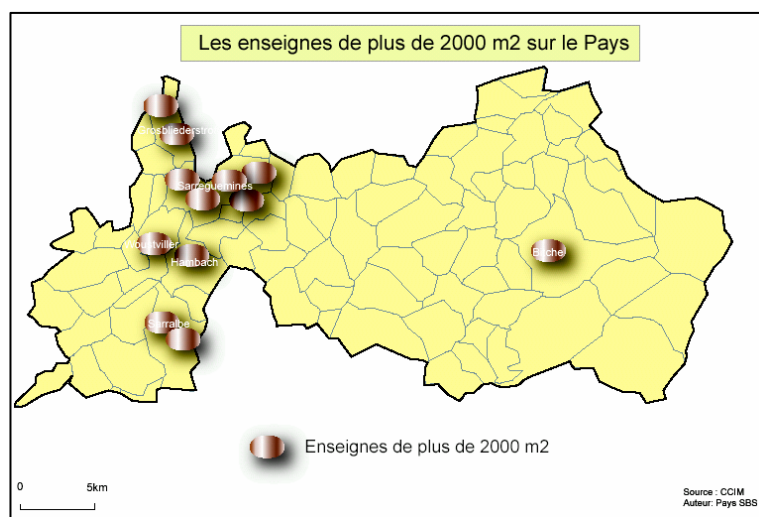
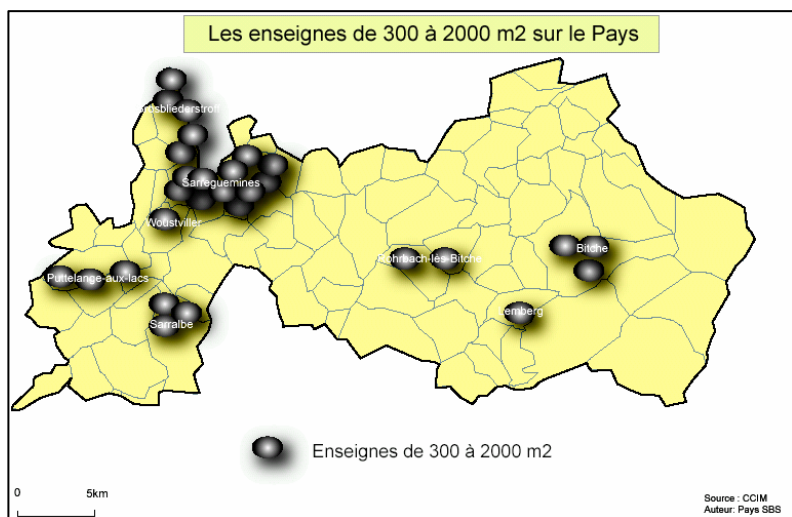


L'équipement commercial

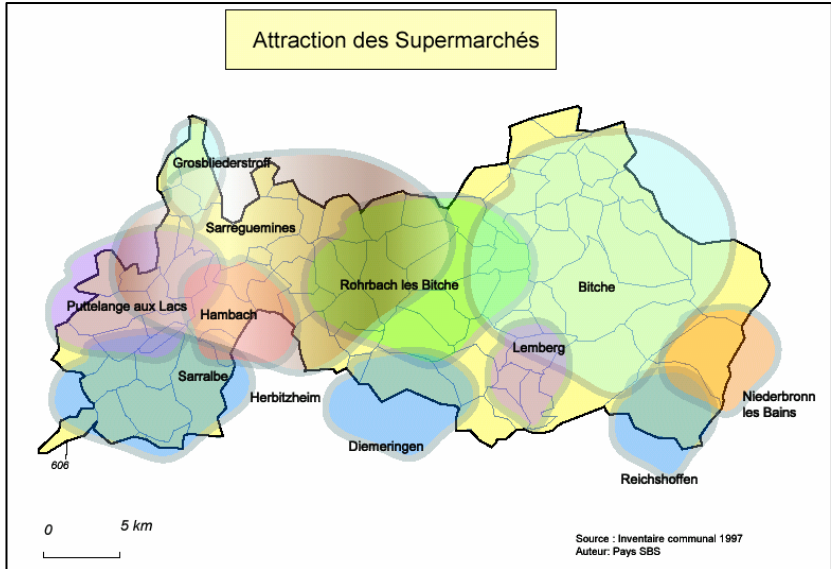
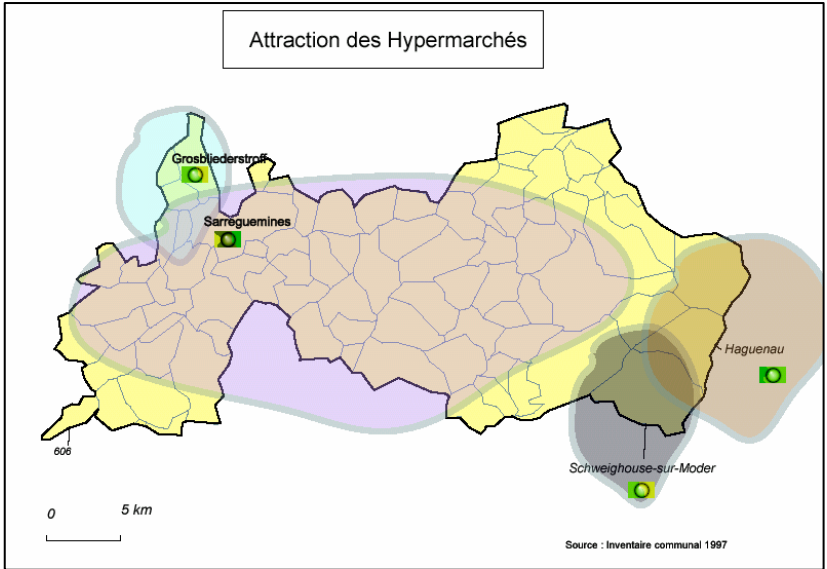
L'ensemble du commerce représente 1242 entreprises, soit 40 % des entreprises du Pays et plus de 4000 salariés.

■ Pour ce qui concerne les surfaces de plus de 300 m²

Concernant l'implantation des surfaces commerciales de plus de 300 m², on constate une distorsion entre les parties est et ouest du Pays avec une forte concentration de la grande distribution à l'ouest du Pays (80 % des surfaces existantes).



L'implantation des supermarchés et des hypermarchés génère des zones de chalandises constatées sur le Pays par les surfaces existantes sur son territoire mais aussi sur les territoires limitrophes.



■ Pour ce qui concerne le commerce de proximité

Des éléments tirés d'études CCIM, BVA et ORAC permettent de dresser les grandes tendances du commerce sur le Pays.

✓ Sur Sarreguemines

Les principaux atouts du centre ville de Sarreguemines sont une qualité du cadre urbain et architectural qui se traduit par un espace marchand concentré, un espace piétonnier agréable, une esthétique du cadre urbain réussie ou en voie de l'être, la présence d'espaces verts, une accessibilité aisée par une rapidité d'accès, une spécificité et originalité des enseignes, la présence de magasins de luxe, la qualité de l'accueil.

Les faiblesses portent sur la gestion de la circulation et du stationnement, un choix restreint d'enseignes et de produits, une absence de souplesse des heures d'ouverture

✓ Sur les autres centres-villes du Pays

Les constats précédents s'appliquent aussi aux autres centres-villes du Pays.

Les centres - villes du Pays souffrent d'un déficit d'attractivité face aux zones commerciales de périphérie, qui proposent un nouvel aménagement de l'espace, un large choix de produits, des services diversifiés, une accessibilité aisée.

Sur les cinq villes "zones marchandes" (Sarreguemines, Bitche, Sarralbe, Rohrbach-lès-Bitche et Puttelange aux Lacs) seule Sarreguemines et dans une moindre mesure les quatre autres villes ont à faire face à ce phénomène.

Elles sont quant à elles exposées à d'autres phénomènes et notamment à un problème de **vieillesse de la population des exploitants des commerces et à une paupérisation de leur commerce**, ainsi qu'à une quasi disparition des commerces et services de proximité en zones rurales.

Au delà de l'approche qualitative il est également à noter que sur l'aspect quantitatif nous assistons depuis 1998 à des soldes négatifs quant aux immatriculations.

Sur le Pays	1998	1999	2000	2001
Immatriculations	97	123	98	88
Radiations	121	122	147	122
Solde	-24	1	-49	-34



Les services publics de proximité

- Le commissariat de Sarreguemines compte 67 agents (contre 48 en 1995) et son extension a débuté en février 2004.
- Le commandement de gendarmerie est lui aussi localisé sur Sarreguemines. Trois communautés de brigades (Sarreguemines, Sarralbe, Bitche) interviennent sur le Pays. L'effectif global est de l'ordre de 70 agents.
- La compagnie de SIS de Sarreguemines comprend 58 centres d'intervention placés sous l'égide de 6 centres de rattachement.

Le délai d'intervention pour les communes rattachées à un centre est de 20 minutes pour un véhicule lourd.

Les interventions concernent le secours aux personnes pour 65 % des cas.

La carte ci-après rend compte des centres existants sur le Pays et précise les moyens humains et matériels correspondants

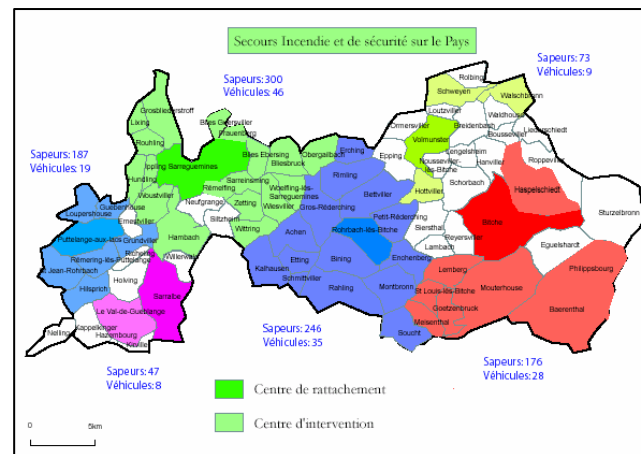
La poste

La présence de la poste est notable sur le Pays au travers des centres de distribution, des bureaux, agences et constitue un maillage du territoire.

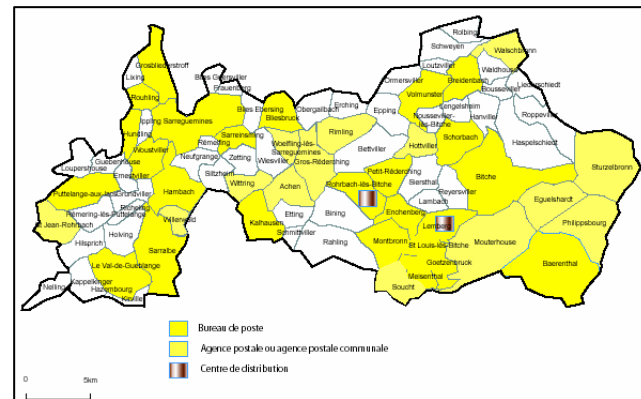
Le service rendu aux habitants et activités est lui directement en relation avec les modes de fonctionnement.

La Poste est actuellement en réflexion sur les modalités du service rendu sur les territoires.

L'analyse des besoins du Pays pourraient être pris en compte dans la discussion à intervenir entre la Poste et les collectivités concernées.



Source : CG57 – Auteur Pays SBS



Source : La Poste – Auteur Pays SBS

● Les équipements sanitaires et sociaux

◆ Les établissements hospitaliers du Pays

■ *Le Centre Hospitalier du Parc de Sarreguemines (hôpital public)*

Le Centre Hospitalier dispose d'une capacité autorisée par décision de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine du 18 juin 2002 de 161 lits de médecine, 67 lits de chirurgie, 51 lits de gynécologie obstétrique, 3 places d'anesthésie et chirurgie ambulatoire.

L'établissement dispose également d'un scanner depuis 1994 et de l'autorisation récente d'installer un IRM.

Confronté à de multiples problèmes locaux, devenus inadaptés par rapport aux besoins de fonctionnement des activités hospitalières et d'hébergement, le projet d'une restructuration immobilière visant à construire un nouvel établissement a été envisagé et inscrit par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine au dispositif plan Hôpital 2007 dans le cadre de l'ORPI (Objectif Régional Pluriannuel d'Investissement) pour la région Lorraine.

Le site du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines offre la possibilité d'implanter une nouvelle structure avec un accès (côté route) totalement indépendant de l'accès au Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines.

La proximité des deux établissements hospitaliers disposant d'ores et déjà d'une direction commune, permettra notamment de supprimer tous les doublons logistiques actuels et la mise en place effective des missions autorisées au Syndicat Inter hospitalier créé entre le Centre Hospitalier du parc et le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines par arrêté de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine en date du 20 décembre 2000.

Dans le cadre de ce contexte de restructuration, le Centre Hospitalier du Parc élabore un nouveau projet d'établissement et dispose par ailleurs d'un contrat d'objectifs et de moyens signé en 2001 avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine.

■ ***Le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines (hôpital public)***

Ce Centre Hospitalier possède des capacités autorisées de 399 lits d'hospitalisation complète, 166 lits pour l'unité pour malades difficiles, 48 places d'alternative à hospitalisation en psychiatrie adultes, un intersecteur infanto juvénile, 55 places d'alternatives à l'hospitalisation en psychiatrie infanto juvénile, 60 lits d'unité de soins de longue durée.

Le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines a déposé en juillet 2003 auprès des autorités de tutelle un projet d'établissement actuellement en cours d'instruction.

La mise en place effective du Syndicat Inter hospitalier entre les deux centres hospitaliers devrait permettre une optimisation du fonctionnement administratif et logistique des deux structures.

■ ***Le Centre de Médecine Physique et de Rééducation du « Hohberg » à Sarreguemines (Etablissement privé participant au service public hospitalier géré par l'UGEAM (Union pour la gestion des établissements des Caisses d'Assurance Maladie)***

Avec des capacités autorisées de 82 lits d'hospitalisation complète en soins de suites et réadaptation , 25 places d'hospitalisation de jour, le centre de médecine physique et de Réadaptation effectue un travail de réadaptation polyvalent en traumatologie, rhumatologie et neurologie.

L'établissement dispose d'un projet d'établissement approuvé et travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement qu'il souhaite articuler dans le cadre d'un partenariat avec les autres structures hospitalières du bassin de santé de Sarreguemines.

Ce nouveau projet se veut en adéquation avec les possibilités de fonctionnement dans les nouveaux locaux faisant actuellement l'objet de travaux d'humanisation et d'extension des bâtiments.

Ces travaux devraient s'achever en 2004 et permettront notamment d'individualiser les chambres, de réorganiser les services de kinésithérapie et ergothérapie permettant également l'installation de la totalité des places d'hospitalisation de jour.

■ ***L'Hôpital Saint-Joseph de Bitche (hôpital privé participant au service public hospitalier)***

Cet établissement hospitalier possède des capacités autorisées de 35 lits de médecine, 20 lits de soins de suite, 30 lits de soins de longue durée.

Le nouvel hôpital de Bitche a ouvert ses portes le 5 avril 2003, une convention tripartite a été signée entre l'établissement, le Conseil Général de la Moselle et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine dans le cadre de l'ouverture de l'Unité de Soins de Longue Durée de 30 lits.

L'établissement travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement.

■ ***L'Hôpital Saint-Joseph de Sarralbe (association privée participant au service public hospitalier)***

L'Hôpital Saint-Joseph de Sarralbe dispose de capacités de 14 lits de médecine, 17 lits de soins de suite assortis d'une autorisation de l'ARH de Lorraine de janvier 2001 à installer 7 lits de soins de suites supplémentaires par transformation de 7 lits de médecine (autorisation non mises en œuvre à ce jour) et 34 lits de soins de longue durée.

Une restructuration immobilière des bâtiments par extension est prévue : construction d'un étage supplémentaire au bâtiment existant et construction d'une nouvelle aile est en cours. Les travaux devraient s'achever d'ici 2005.

La réhabilitation des locaux permet d'individualiser les chambres, de créer des espaces de vie à chaque niveau du bâtiment et de façon générale d'améliorer les conditions d'hébergement et de fonctionnement de l'établissement.

La prise en charge des personnes âgées constitue le cœur de l'activité de l'établissement qui souhaite se positionner comme établissement de référence sur le bassin de santé en coordination avec l'ensemble des autres structures sanitaires et médico-sociales environnantes.

◆ La prise compte des populations fragilisées

■ Les personnes âgées

En 1999, la Moselle comptait 61 000 personnes de + de 75 ans. On estime qu'elle seront 77 500 en 2005.

4 % des personnes âgées entre 75 et 79 ans sont hébergées en collectivités. Ce taux passe à 15 % pour les personnes âgées de plus de 80 ans.

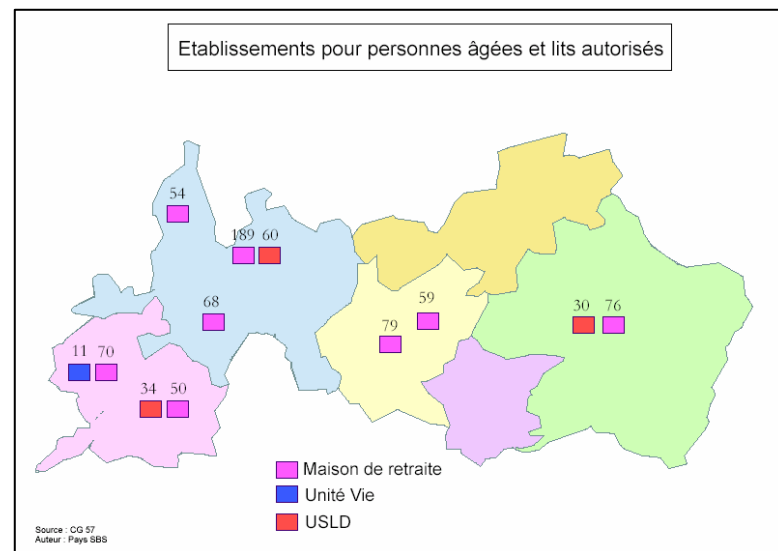
Si la Moselle affiche globalement un taux d'équipement satisfaisant - 155 places en Maison de Retraite pour 1 000 personnes de + de 75 ans - pour un taux national de 151, celui-ci cache des disparités territoriales.

Sur le Pays, la population âgée de plus de 60 ans représente 17 392 personnes (20 % de la population totale). Les 75 ans et plus sont au nombre de 6 277 et devraient être 7 727 en 2005 selon des projections.

■ Les structures d'accueil

Le taux d'équipements en lits autorisés du Pays est supérieur à la moyenne départementale.

	+ 75 ans	Maison de retraite	Unité de vie	USLD	Total
Pays	6 857	645	11	124	780
Moselle	67 678	5 930	204	1 278	7 412



■ Les services associés

✚ Différents services d'aide existent sur le Pays comme l'APA, le portage de repas à domicile, les relais et centres locaux d'information et de coordination ou encore l'aide ménagère à domicile.

✚ 720 bénéficiaires de l'aide à domicile était dénombré en 2002.

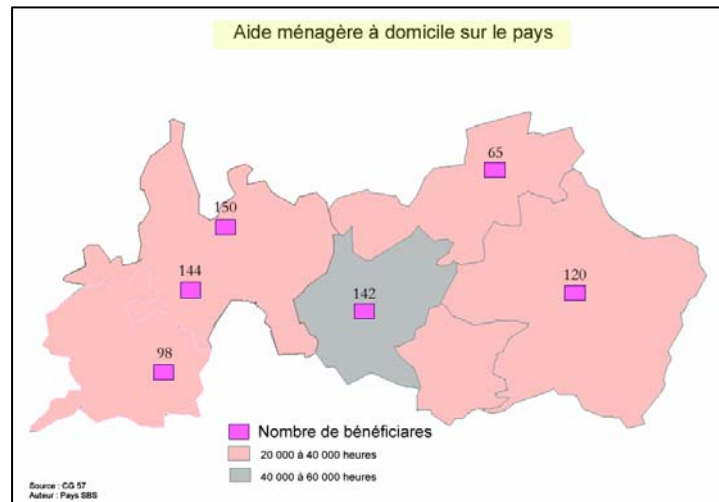
■ Les personnes handicapées

✚ Pour les adultes, trois structures existent :

- le foyer occupationnel de Sarreguemines (17 places)
- le foyer CAT de Sarreguemines (32 places)
- le CAT de Sarreguemines (127 places)

✚ Pour les enfants et adolescents, existent :

- l'institut médico-éducatif 'Le Himmelsberg' avec 95 places en semi internat
- le service éducation spéciale et de soins à domicile à 12 places.



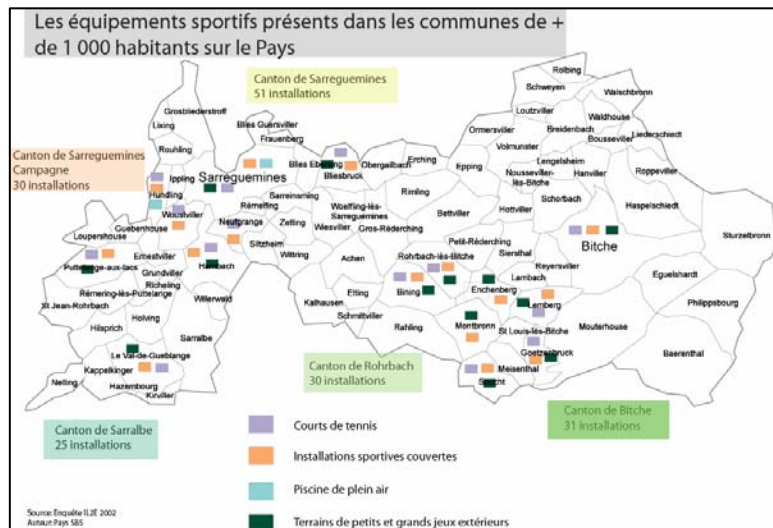
Les équipements sportifs et de loisirs

Les équipements sportifs existants sur le Pays

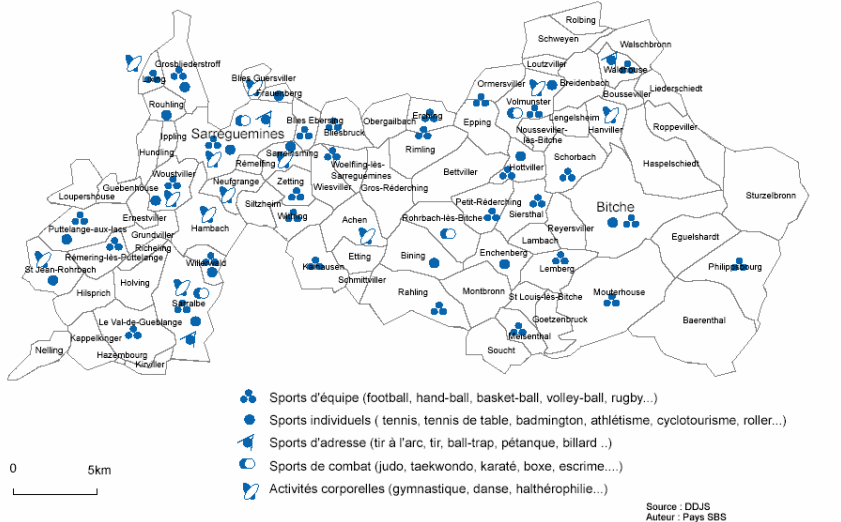
La carte ci-après présente les équipements existants fin 2001 sur le Pays

L'équipement des villes et bourgs du Pays permet une diversité de pratique.

On peut relever la densité particulière observée sur le Pays du Verre et du Cristal.



Associations et sections sportives



Le rôle des associations

Dans l'animation locale, les associations et sections sportives jouent un rôle prépondérant.

Quelques 220 associations et sections sportives sont recensés sur le Pays.

◆ L'offre culturelle

Le nombre total d'opérateurs culturels du Pays est de 389, soit 10 % du total régional (source ARTECA). Ces opérateurs interviennent principalement dans les domaines des richesses artistiques et historiques, des collections et expositions, du livre et de la lecture, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

En mai 2003, une réunion associant les services de l'état, de la région, du département et des représentants des collectivités locales du Pays a permis de préciser les atouts et faiblesses du Pays pour dégager des enjeux.

Les éléments de ce travail sont présentés ci-dessous.

■ Les atouts du Pays dans le domaine culturel

Thèmes	Constats
Diversité du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine verrier (étude en cours sur les transferts de savoir-faire dans l'artisanat d'art) ▪ Patrimoine lié à l'exploitation des ressources naturelles et patrimoine industriel ▪ Tourisme de mémoire ▪ Tourisme fluvial lié à la présence de la Sarre ▪ Potentialités du bâti militaire (châteaux forts, forts Maginot) ▪ Gastronomie
Présence de pôles structurants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sarreguemines : présence d'équipements culturels (salle de spectacle, théâtre), rénovation et agrandissement du cinéma Forum, programmation d'art et d'essai, bonne organisation et attractivité du Musée, création d'un pass multi-visites... + le projet de médiathèque porté par la CA. ▪ Bitche : présence d'une médiathèque de bonne qualité, d'une radio locale... ▪ Meisenthal et Bliesbruck : sites culturels avec animation et accueil toute l'année ▪ Projets en cours : réflexion sur une université populaire, création d'une antenne France 3 à Sarreguemines ▪ Richesses économiques
Identité locale forte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fierté et sentiment d'appartenance de la part des habitants et des acteurs locaux ▪ Combativité et degré élevé de mobilisation ▪ Forte vie associative ▪ Bilinguisme
Position de frontière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frontière avec la Sarre et l'Alsace ▪ Rôle du Parc naturel régional Vosges du Nord

Thèmes	Constats
Manque d'ouverture sur l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'échanges et de brassage sur le Pays ▪ Peu de relations avec la Sarre, l'Alsace et le reste de la Moselle ▪ Potentiel des touristes allemands sous-utilisé
Bipolarité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence entre Sarreguemines et Bitche ▪ Déficit d'image ▪ Pas d'échange de visiteurs entre les deux villes
Manque d'organisation à l'intérieur du Pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible capacité d'hébergement touristique ▪ Manque de coordination entre les différentes politiques culturelles ▪ Multiplication des acteurs institutionnels ▪ Mauvaise identification des réseaux par le visiteur ▪ Réseau de librairies mal structuré
Faiblesses des connaissances dans le domaine culturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'informations sur les stratégies de consommation de la culture par les habitants du Pays et sur leurs besoins réels ▪ Manque de professionnalisme ▪ Manque de compétences techniques dans le domaine de l'art

Offre de services et équipements du Pays : l'analyse des acteurs locaux, les enjeux

Les principales problématiques liées à l'offre de services pour un mieux-vivre des habitants

- ◆ Pour ce qui concerne l'accueil de l'enfance et de la petite enfance

Le déficit de structures d'accueil pour les 0-3 ans, les dispositifs périscolaires pour les 3-11 ans, l'affaiblissement du tissu scolaire (plus particulièrement en milieu rural) et les difficultés de la restauration scolaire caractérisent une offre d'accueil petite enfance et enfance non adaptée aux besoins.

Ainsi, même si l'accueil collectif est plus développé en ville, le constat mesure les insuffisances actuelles des dispositifs existant sur le Pays.

Principaux constats relevés

- L'ensemble des études relève des besoins importants de structures, mais aussi de dispositifs en milieu rural, mais également pour les agglomérations du Pays ;
- manque de structures petite enfance (0 à 5 ans) ;
- insuffisance des cantines scolaires en primaire, autant en milieu urbain que rural ;
- insuffisance des accueils périscolaires ;
- accueil inégal des 0 à 5 ans en crèche, halte-garderie, écoles, etc ;
- affaiblissement du tissu scolaire en milieu rural ;
- très peu de contrat temps libre, contrat éducatif local, contrat d'accompagnement scolaire, etc.

Conséquences identifiées

- ➔ Désertification du milieu rural au profit des villes et perte d'attractivité des villages ;
- ➔ Durée des déplacements importants et pas toujours sécurisants. Frein à l'accès au travail des femmes ;
- ➔ Désertification des villages ;
- ➔ Fragilisation de la vie familiale : enfants dans la rue ou livrés à eux-mêmes, pas de repas à midi pour certains, dépenses de garde parfois dissuasives pour les familles, etc ;
- ➔ Eloignement de la structure d'accueil, scolarisation dans autre village ou en ville ;
- ➔ Inégalité d'accès aux services publics d'éducation et aux politiques temps libre des collectivités locales/CAF/DDJS, etc.

◆ Pour ce qui concerne l'éducation scolaire des enfants

Le secteur rural est fortement pénalisé par la disparition d'écoles rurales, l'insuffisance d'équipements sportifs et culturels mis à disposition du scolaire. Les temps de déplacement ainsi que leur coût en sont un handicap notoire. Ceci contribue à la désertification et à la perte d'attractivité des villages.

L'offre d'ensemble du « Pays » souffre de faiblesses notoires, en terme de choix des langues enseignées, d'éloignement des pôles universitaires. Certains services ou sections spécialisées ne sont pas accessibles sur tout le territoire, pénalisant les familles les plus modestes ou les enfants les plus en difficulté.

Les services publics trop cloisonnés ne permettent pas un suivi médico-social adapté.

De même, des notions tel que le temps de l'enfant et de la famille ne sont pas suffisamment pris en considération.

Enfin, la trop faible participation des familles à la vie scolaire nuit à une compréhension réciproque et à l'optimisation des moyens déployés.

Principaux constats relevés

- Le secteur rural est fortement pénalisé par manque de structures, d'équipements adaptés, voire de sections spécialisées ;
- l'affaiblissement du tissu scolaire en milieu rural ;
- l'absence de collège sur le secteur de Volmunster, des périmètres de recrutement ne coïncidant pas avec ceux des communautés et du Pays, des équipements culturels et sportifs sont insuffisants en milieu rural, un choix des langues enseignées est trop limité ;
- des pôles universitaires sont éloignés du « Pays » ;
- une inégalité face aux équipements et à la réhabilitation des structures ;
- une très faible implication et participation des parents à la vie scolaire ;
- des services publics trop cloisonnés ;
- trop peu de services extrascolaires et manque de cohérence entre temps scolaire et extrascolaire.

Conséquences identifiées

- ➔ Désertification du milieu rural au profit des villes et perte d'attractivité des villages ;
- ➔ Durée des déplacements importants et pas toujours sécurisants ;
- ➔ Le temps de l'enfant et de la famille ne sont pas pris en compte ;
- ➔ Les conditions d'apprentissage pour l'enfant et le jeune ne sont pas optimisées ;
- ➔ Inégalité des chances et prévention insuffisante ;
- ➔ Utilisation des équipements publics n'est pas optimisée ;
- ➔ Parents d'élèves trop absents d'où déresponsabilisation des familles et émergence des situations conflictuelles défavorables à l'enfant.

- ◆ Pour ce qui concerne les services publics et les services au public

Inspirée par la théorie des flux, la tendance à la concentration de l'économie des services sur des guichets en ville fragilise le développement durable des zones non élues. Elle annule le potentiel de développement de l'attractivité des zones périphériques.

Principaux constats relevés

- Fermeture programmée des guichets locaux ou cantonaux de services publics ;
- Disparition des commerces et des services de proximité du secteur concurrentiel comme par exemple les banques.

- ◆ Pour ce qui concerne l'habitat

Le logement est confronté à des difficultés de plusieurs ordres : solvabilité, offre inégalement répartie sur le Pays, absence fréquente de services connexes (transport, écoles, commerces...), accessibilité freinée pour les handicapés et les personnes en difficulté (âge, précarité).

Cette inadéquation prononcée pourrait à terme constituer une faiblesse structurelle

Principaux constats relevés

- Un marché du logement difficilement accessible aux décohabitants, aux catégories économiquement faibles, aux personnes handicapées et/ou seules.

Conséquences identifiées

- ➔ Dévitalisation des zones périphériques ;
- ➔ Multiplication des déplacements contraints longs : (anpe, hôpital...) ;
- ➔ Difficulté d'accès pour les précaires ;
- ➔ Déshumanisation des rapports usagers – opérateurs ;
- ➔ Non harmonisation des horaires d'ouverture avec les nouveaux temps sociaux ;
- ➔ Chute des recettes fiscales pour les collectivités locales « abandonnées » par les opérateurs privés et publics.

Conséquences identifiées

- ➔ Rénovation de l'habitat dans le sens d'une mise aux normes et d'une adaptation aux nouveaux modes de vie comme la décohabitation ou la monoparentalité.

◆ Pour ce qui concerne la santé

L'absence de concertation avec la société civile en matière de déploiement des infrastructures, de développement de réseaux, de besoin en expertise a contribué à une offre de santé dont la qualité ne cesse de se détériorer. La réactivité des dispositifs, de par leur éparpillement territorial, est inopérante et le risque vital pour les patients / accidentés est réel.

Principaux constats relevés

- Manque de concertation de la société civile dans les projets de création d'infrastructures sanitaires ;
- La moyenne d'âge des médecins généralistes ruraux semble élevée ;
- Dégradation du suivi scolaire ;
- Ignorance des dispositifs d'accompagnement des conduites à risques ;
- Aggravation des pathologies, de l'état de santé.

◆ Pour ce qui concerne les urgences

1 seul service d'accueil d'urgence sur le Pays avec une capacité de lits insuffisante, représente une insécurité potentielle pour l'accueil des accidentés et des patients. Le risque est aggravé par l'éloignement du service par rapport aux zones qui sont en limite du Pays.

Principaux constats relevés

- Les services d'accueil d'urgence quand ils existent fonctionnent mal.

Conséquences identifiées

- ➔ Risque vital pour les intéressés ;
- ➔ Accès aux soins difficiles, rendez-vous à long terme ;
- ➔ Réponses inadaptées par rapport aux besoins réels.

Conséquences identifiées

- ➔ Risque vital pour les patients / accidentés ;
- ➔ Attractivité moindre dans les zones éloignées de ces services.

◆ Pour ce qui concerne l'accueil des personnes âgées

L'évolution des usages et l'augmentation de la moyenne d'espérance de vie n'ont pas été prise en compte dans la planification des réponses à apporter à des besoins nouveaux.

Les compétences diversifiées en la matière ne facilitent pas l'émergence de solutions alternatives qui pourraient élargir l'offre.

Principaux constats relevés

- Prise en charge des personnes âgées autonomes et dépendantes encore insuffisantes ;
- Ce constat vaut pour le maintien à domicile comme pour l'accueil en structures spécialisées ;
- Quand ces structures existent les tarifs sont excessifs.

◆ Pour ce qui concerne les personnes handicapées

La mise en œuvre de l'obligation nationale que constitue la prise en charge des personnes handicapées est édictée par la loi du 30 juin 1975 qui n'a pas aboutie. La répartition des compétences opérée dans le cadre de la décentralisation souffre de l'absence d'un schéma concerté.

D'autre part, du fait de l'absence de définition officielle du handicap et de la personne handicapée aucun recensement exhaustif n'est possible.

Le résultat est une dispersion anarchique des moyens qui ne correspond pas aux besoins identifiés sur le terrain.

Principaux constats relevés

- Le taux d'équipement en structures d'accueil de personnes handicapées enfants et adultes est largement insuffisant sur le Pays ;
- Ce constat vaut également pour les structures d'insertion socioprofessionnelles.

Conséquences identifiées

- ➔ De plus en plus de personnes âgées sont médicalisées à domicile ce qui représente une charge importante pour l'environnement familial ;
- ➔ Remise en cause des choix professionnels pour les femmes ;
- ➔ Source de tensions intrafamiliales ;
- ➔ Risque de développement d'un marché parallèle (emploi illégal d'étrangers).

Conséquences identifiées

- ➔ Situation sociale dramatique pour les intéressés et les familles ;
- ➔ Désocialisation des personnes concernées et par voie de conséquence une marginalisation d'une partie de la population ;
- ➔ Pas d'insertion socioprofessionnelle possible.

◆ Pour ce qui concerne les équipements sportifs et de loisirs

■ La demande socioculturelle souffre du manque d'équipements de proximité adapté.

Ces besoins sont plus criants dans le milieu rural et nécessitent des déplacements souvent difficiles et coûteux. Les nouveaux loisirs en vogue ne peuvent s'exercer que de manière sauvage, souvent dans la plus grande insécurité.

Ces difficultés démobilisent les jeunes et l'ensemble des usagers, et surtout les associations et bénévoles qui « créent l'événement » et donnent une vie au Pays.

■ Les structures d'accueil couvertes ou de pleine nature existantes ne permettent pas de répondre d'une façon toujours satisfaisante à la demande.

Trois raisons à cela :

- le sous -équipement,
- l'inadaptation de certains équipements à vocation unique,
- la multiplicité même des pratiques actuelles en évolution permanente.

◆ Pour ce qui concerne la culture

L'offre culturelle est inégalement répartie sur le Pays

La fédération des structures culturelles et la création d'un véritable partenariat contribuerait à responsabiliser les acteurs et à assurer une meilleure coordination sur le terrain.

Principaux constats relevés

- Le milieu rural n'a pas le même accès à la culture que le milieu urbain ;
- La population n'est pas réceptive à l'offre culturelle et les enfants ne sont pas suffisamment éveillés à la culture ;
- Les structures culturelles ne sont pas mises en réseau et sont parfois concurrentes.

Conséquences identifiées

- ➔ Peu ou pas de programmation de gros spectacles ou d'artistes à fort cachet ;
- ➔ manque d'équipements et d'animateurs sur certains secteurs géographiques ainsi que des problèmes de déplacement et de coût ;
- ➔ Peu ou pas d'accès aux manifestations artistiques et culturelles pour les personnes défavorisées.

● Les enjeux

Comme le révèle le chapitre consacré à l'armature urbaine et à l'exception des communes situées au sud de Bitche, le Pays est soit urbanisé, soit sous influence de pôles urbains.

Cette lecture du territoire met en exergue la prédominance et le rayonnement du pôle urbain de Sarreguemines et de sa couronne ainsi que les pôles constitués par les villes de Sarralbe, Puttelange-aux-Lacs, Rohrbach-lès-Bitche et Bitche.

Ces pôles constituent l'ossature de l'organisation territoriale de l'emploi et des services du Pays.

Ceux-ci offrent logiquement la majeure partie des services à la population avec une concentration des services publics, des activités, des équipements sanitaires, culturels ou encore de loisirs.

L'un des objectifs majeurs de réflexion d'un développement au niveau d'un Pays est bien le développement équilibré du territoire avec une perspective d'amélioration de la qualité de vie des personnes qui y résident.

◆ La poursuite de cet objectif renvoie à une volonté de développement qui tient compte des services offerts et de leur meilleure utilisation où le souci de cohésion sociale est particulièrement affirmé.

Parmi les enjeux à poursuivre pour mettre en oeuvre une politique équilibrée pour améliorer les conditions de vie des habitants du Pays, certains sont à rechercher en priorité :

- Assurer aux habitants du Pays une offre de services de qualité
- Lutter contre la désocialisation de certaines catégories de population
- Adapter la politique des transports aux nouvelles demandes et aux nouveaux besoins
- Promouvoir les actions visant à favoriser la citoyenneté et la vie associative

Un projet pour un territoire






Le développement d'un territoire est conditionné par ses atouts et faiblesses au regard des opportunités et menaces qui peuvent entraver ce développement.

Le diagnostic réalisé a permis d'identifier les points forts et les points faibles du Pays sur des problématiques qui concernent bien l'ensemble du territoire concerné.

Par souci de cohérence et de lisibilité, il a été décidé de déterminer les orientations de la charte en fonction de 5 grandes stratégies de développement qui s'inspirent directement des analyses thématiques réalisées.

Les politiques de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

Pour répondre aux enjeux fondamentaux pour le devenir de notre Pays, 5 politiques d'intervention traduisent et doivent conduire la mise en œuvre du projet de territoire.

-  1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi (p.118)
-  2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent (p.126)
-  3 - Une politique touristique concertée (p.134)
-  4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants (p.142)
-  5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace (p.155)

4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants

L'un des objectifs majeurs de réflexion d'un développement au niveau d'un Pays est bien le développement équilibré du territoire avec une perspective d'amélioration de la qualité de vie des personnes qui y résident.

La poursuite de cet objectif renvoie à une volonté de développement qui tient compte des services offerts et de leur meilleure utilisation, où le souci de cohésion sociale est particulièrement affirmé.

Parmi les enjeux à poursuivre pour mettre en oeuvre une politique équilibrée pour améliorer les conditions de vie des habitants du Pays, certains sont à rechercher en priorité.

- Assurer aux habitants du Pays une offre de services de qualité,
- Lutter contre la désocialisation de certaines catégories de population,
- Adapter la politique des transports aux nouvelles demandes et aux nouveaux besoins,
- Promouvoir les actions visant à favoriser la citoyenneté et la vie associative.

4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants

Les Axes de Développement :

- 4.1 - Une approche de la culture qui désigne le citoyen comme destinataire des services culturels
- 4.2 - Contribuer au bien-être et à la santé, à la cohésion sociale et à la croissance par le développement de services sportifs et de loisirs
- 4.3 - Organiser l'offre de services aux usagers pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du Pays
- 4.4 - Une offre de santé de proximité accessible dans des délais raisonnables et garantissant les exigences de qualité et de sécurité
- 4.5 - Façonner une politique partenariale de la continuité éducative prenant en compte les nouveaux temps sociaux de l'enfant et de la famille
- 4.6 - Créer les conditions d'une société de l'information pour tous
- 4.7 - Citoyenneté et vie associative



■ 4.5 - Façonner une politique partenariale de la continuité éducative prenant en compte les nouveaux temps sociaux de l'enfant et de la famille

■ 4.5.1 - Accueillir l'enfance et la petite enfance

En ce qui concerne l'accueil de l'enfance et de la petite enfance, le Pays souhaite, dans un premier temps, accompagner les initiatives publiques et privées concernant cet accueil pour plus de cohérence, mais aussi mettre les dispositifs existants ou à venir en réseau sur son territoire. D'autre part, l'approche de proximité et la diversité des réponses devront être privilégiées. Ceci pourra être favorisé, par exemple, par l'installation d'un relais-conseil pour les opérateurs.

De plus, il peut être envisageable de tenir une rencontre annuelle réunissant tous les 'accueillants', les partenaires institutionnels, les représentants des familles et les élus pour prendre connaissance du suivi des actions, les évaluer et étudier l'évolution des demandes pour proposer de nouvelles offres.

Enfin, dans un souci d'équité de l'offre de services d'accueil, le Pays soutient l'établissement d'un schéma directeur de l'accueil pour offrir l'égalité d'accueil pour tous les enfants du Pays.

■ 4.5.2 - Offrir des scénarii temps libre aux enfants et adolescents

Afin d'offrir de nouvelles possibilités d'activités pour les enfants et les adolescents, le Pays souhaite tout d'abord recenser les besoins précis de ces jeunes sur son territoire.

Il soutiendra les collectivités qui mettent en œuvre une politique globale et concertée en faveur des temps libres des enfants et adolescents de 6 à 16 ans. De même, il encouragera les projets des associations qui favorisent l'initiative des jeunes et/ou de leurs familles et ce plus particulièrement sur des zones enclavées et moins équipées.

A cet effet, il peut être envisageable d'installer un relais-conseil auprès des associations, organismes et administrations compétents pour assurer le lien entre les partenaires dont les missions cadrent avec les problématiques de l'accueil et de l'animation.

Enfin, le Pays désire encourager les actions favorisant le départ en vacances des jeunes.

■ 4.5.3 - Consolider et optimiser le service public d'éducation

Le Pays incite les structures éducatives de son territoire à accueillir les enfants à partir de l'âge de deux ans, afin de satisfaire les demandes de plus en plus nombreuses de ce type au sein de la population active du Pays.

Pour ce qui est des équipements scolaires parfois menacés de fermeture, le Pays souhaite alerter les acteurs concernés sur la nécessité de sauvegarder et consolider un service public d'éducation de qualité et ce plus particulièrement dans les zones rurales. De même, pour garantir la qualité de ces établissements, le Pays souhaite favoriser l'accès à la culture pour les établissements scolaires de milieu rural éloignés des équipements culturels traditionnels.

Dans le cas des établissements d'enseignement particuliers, le Pays cherchera à équilibrer l'implantation des services et sections spécialisés dont l'éloignement peut poser problème aux familles et enfants. Dans le même esprit, le Pays promouvra les actions d'amélioration de l'accueil des primo arrivants et des enfants souffrant d'handicaps et d'amélioration du suivi médico-social des élèves.

D'autre part, le Pays encourage l'implication de tous les acteurs potentiels des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans une politique concertée de continuité éducative.

Pour garantir la qualité des enseignements proposés, sans oublier les spécificités du territoire, le Pays souhaite favoriser les échanges transfrontaliers et l'ouverture aux cultures européennes et non européennes. Il souhaite aussi valoriser les innovations pédagogiques.

En outre, le Pays aspire à améliorer les conditions de vie et de travail dans les établissements scolaires en incitant à sécuriser les établissements intra et extra-muros en particulier. Il souhaite aussi développer l'accompagnement de la scolarité.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement professionnel et supérieur, le Pays désire anticiper les évolutions des champs professionnels, en particulier locaux, pour mieux orienter et qualifier en formation initiale. Il revendique également une organisation de l'enseignement supérieur plus adaptée à chaque échelle territoriale, où la consolidation des IUT ou de leurs antennes doit contribuer au développement économique et humain local, afin d'intégrer davantage les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le tissu territorial.

Le Pays propose d'imaginer un enseignement supérieur et de recherche ouvert aux attentes sociales et aux nouveaux publics.

■ 4.5.4 - Créer un observatoire de Pays de la réussite scolaire et de l'intégration

Le Pays souhaiterait voir, à l'échelle de son territoire, la création d'un observatoire de la réussite scolaire et de l'intégration, réunissant les partenaires de la continuité éducative et favorisant la participation des usagers et de leurs représentants à la vie de la communauté éducative.